



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## fonctionnement

Question écrite n° 7974

### Texte de la question

M. Patrice Verchère appelle l'attention de M. le ministre du redressement productif sur le conseil des ministres du 17 mai 2012 où, à l'issue de ce dernier, le Gouvernement faisait savoir qu'il entendait restreindre drastiquement le nombre de collaborateurs dans les cabinets ministériels. Ainsi, il a été décidé qu'il y aurait quinze conseillers pour un ministre de plein exercice et dix pour un ministre délégué. À ce jour il lui demande de bien vouloir lui indiquer le nombre de collaborateurs employés dans son cabinet.

### Texte de la réponse

En raison des difficultés de l'appareil productif et de la volonté de nombreux élus de voir les dossiers d'entreprises en restructurations instruits par le cabinet, le Premier ministre a autorisé le ministre du redressement productif à recruter 20 collaborateurs. Au 15 novembre, le cabinet compte 18 collaborateurs.

### Données clés

**Auteur :** [M. Patrice Verchère](#)

**Circonscription :** Rhône (8<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7974

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** Redressement productif

**Ministère attributaire :** Redressement productif

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [23 octobre 2012](#), page 5890

**Réponse publiée au JO le :** [15 janvier 2013](#), page 611